

Colette MARTIN

LA PLACE DE L'IMMOBILIER, AU CŒUR DE DIJON

NOS HONORAIRES

1/ TRANSACTION

VENTE «BIEN D'HABITATION»

- Forfait garage / parking / cave : 1 500 € TTC
- Prix inférieur à 120 000 € : 7,5 % TTC du prix de vente (TVA 20%)
- Prix compris entre 120 000 € et 300 000 € : 6% TTC du prix de vente (TVA 20%)
- Prix supérieur à 300 000 € : 5 % TTC du prix de vente (TVA 20%)
(avec un minimum de 3 000 € TTC pour les biens d'habitation)

Les honoraires sont à la charge du vendeur

VENTE DE BIEN ELOIGNE (+ 30 km)

- 10 % TTC du prix de vente (TVA 20 %)

Les honoraires sont à la charge du vendeur

ESTIMATION

- 150,00 € TTC par heure (TVA 20 %) avec un minimum de deux heures
- Offert en cas de mise en vente

2/ LOCATION (habitation)

- Recherche de locataire pour locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art 5) et locaux meubles et de droit commun

	Propriétaire	Locataire
- Honoraires de visite, constitution dossier et rédaction du bail : (taux appliqué sur le loyer annuel)	4,5% TTC	4,5% TTC*
- Honoraires état des lieux : (taux appliqué sur le loyer annuel)	3% TTC	2,5 % TTC**
- Frais d'entremise et de négociation.	100.00 € TTC forfaitaire	

*dans la limite de 8€/m² pour le locataire

**dans la limite de 3€/m² pour le locataire

3/ GESTION LOCATIVE

- Gestion locative : 7,5% TTC des sommes encaissées - les honoraires sont à la charge du bailleur
- Garantie loyer impayé : 3,5% TTC des sommes encaissées - les honoraires sont à la charge du bailleur
- Etablissement des documents pour déclaration des revenus fonciers : 40,00 € TTC (TVA 20 %)

Honoraires en vigueur au 1er janvier 2017 (TVA au taux de 20%)

Le montant des honoraires s'entend toutes taxes comprises.